

Les exportations sont attribuées au pays de l'ultime destination, c'est-à-dire le pays auquel elles sont consignées, même si ce pays ne possède pas de port de mer. Le pays d'ultime destination est le pays que les marchandises exportées du Canada doivent finalement atteindre sans interruption de transit autre que les transbordements inévitables.

*Discordances entre les statistiques commerciales du Canada et celles d'autres pays.*—Les statistiques des exportations canadiennes concordent rarement avec celles des importations de ses clients et des différences semblables se constatent au sujet des importations canadiennes. Plusieurs facteurs contribuent à ces discordances parmi lesquelles sont les suivantes :

(1) Différence dans la base d'évaluation au Canada et celle d'autres pays.

La récente période de fluctuations violentes et inégales des devises a introduit un nouvel élément de distinction dans les évaluations. Ainsi les importations du Royaume-Uni ont été évaluées depuis toujours à \$4.86 $\frac{2}{3}$  par livre sterling, quoique depuis le 21 septembre 1931 la livre sterling se soit maintenue au-dessous de ce chiffre durant deux ans, tombant jusqu'à \$3.70; la valeur réelle des importations du Royaume-Uni se trouvait donc fortement exagérée. Plus récemment lorsque la valeur d'échange de la livre remonta au-dessus du pair, les importations du Royaume-Uni se trouvèrent de même sous-évaluées. La perturbation dans les niveaux du change des autres pays a conduit à de semblables inexactitudes et à l'attribution de valeurs arbitraires à leurs devises, comme dans le cas des importations du Japon.

De 1920 au 31 mars 1935 il existait une autre discordance dans l'évaluation des importations du Royaume-Uni au sujet des spiritueux qui constituent un item important de nos importations de ce pays. L'évaluation des importations canadiennes de spiritueux du Royaume-Uni durant cette période comprend la taxe d'accise britannique en plus de la valeur d'exportation britannique, soit une majoration de plus de \$200,000,000 au cours de la période 1920-1934. Depuis le 1er avril 1935, l'évaluation ne comprend pas le droit d'accise.

(2) Même là où les statistiques couvrent exactement la même période certaines quantités de marchandises se trouvent en transit au commencement ou à la fin de la période et ne sont plus dans le pays exportateur ou importateur.

(3) Les plus grandes discordances cependant proviennent de l'impossibilité de déterminer le pays de destination ultime des exportations ou le pays d'origine réel des importations. Une proportion considérable des exportations canadiennes sur les pays d'outre-mer (16.5 p.c. en 1937) est expédiée par les ports des États-Unis. Par exemple les exportations canadiennes de céréales passent souvent, en régie, par les États-Unis. La plus grande partie de ce grain part du Canada en consignment pour le Royaume-Uni, mais de grandes quantités sont plus tard détournées vers l'Europe continentale ou d'autres pays et une certaine quantité est gardée en régie pour consommation aux États-Unis. Ainsi les registres canadiens d'exportations au Royaume-Uni peuvent donner \$100,000,000 de plus ou de moins de marchandises canadiennes reçues par le Royaume-Uni alors qu'il y a déficit d'une somme correspondante aux exportations déclarées comme allant à d'autres pays d'outre-mer; de même, beaucoup de grain des États-Unis passe en transit par le Canada pour être expédié de Montréal de sorte que les autres pays l'indiquent fréquemment comme importation du Canada tandis qu'aux États-Unis il est inscrit comme exporté au Canada. Comme il est dit plus haut, les achats de marchandises en régie en Angle-